

Cascade de Salles-la-Source : vote favorable mais in extremis

La Commission des sites a voté à huit voix contre sept.

■ On pensait trouver des membres du collectif «Ranimons la cascade» devant la préfecture ce matin, avant que la Commission des sites se réunisse pour examiner le dossier de la cascade de Salles-la-Source. Personne.

«La dernière fois, on avait demandé au maire de jouer les intermédiaires et de poser la question de notre venue. Réponse négative», raconte le président de l'association, Bernard Gauvain. «Cette fois, on avait écrit un courrier à la préfète lui demandant si on pouvait participer à la réunion. Il arrive en effet que des associations soient invitées à apporter leur éclairage, mais elle nous a répondu qu'elle ne souhaitait pas notre présence.»

Après avoir planché toute la matinée sur ce seul et unique dossier, la Commission des sites a donné un avis favorable au projet d'arrêtés préfectoraux de protection du site. Pour mémoire, le premier arrêté concerne la gestion du site de la cascade et notamment son débit (*lire notre édition du mercredi 11 mai*). Le second porte sur la microcentrale hydroélectrique et le règlement d'eau pour l'autorisation d'utiliser l'énergie hydraulique du Créneau.

«La préfecture va crier victoire mais celle-ci est peu glorieuse et a été obtenue à l'arraché», lance Bernard Gauvain. Sur les 17 membres de la commission, 8 auraient voté pour, 7 contre et deux se seraient abstenus. «Cela prouve que nous avons fait du bon travail et que les gens de la commission ont réalisé qu'il y avait un vrai problème. On va continuer à se battre», affirme le président de «Ranimons la cascade».



Prochaine étape: la signature, ou pas, du projet d'arrêtés par la préfète. «On aimerait la rencontrer avant pour l'en dissuader», confie Bernard Gauvain sans trop y croire. Danièle Polvé-Montmasson avait proposé au collectif de le recevoir début juin. Quelques jours plus tard, le secrétaire général de la préfecture, Jean-François Moniotte, téléphonait pour solliciter une rencontre. «On ne veut plus avoir affaire à lui», s'insurge Yves Garric. «Depuis le début, il conduit ce dossier d'une façon partisane révoltante qui n'honore pas l'administration. Il tord sciemment le cou à la loi et ce n'est pas du tout l'idée que nous nous faisons du dialogue républicain.»

L'association se prépare désormais à aller devant le tribunal administratif. «On s'inquiète aussi des travaux titanesques d'élargissement de la conduite qui risquent d'être entrepris dans le village.»